



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, le 9 septembre 2022

Action Cœur de Ville 4,5M€ de l'État pour le renouvellement urbain de Voiron

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la ville de Voiron et la Communauté d'agglomération Pays voironnais (CAPV) ont décidé de mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec Renouvellement urbain (OPAH-RU) afin de rendre son attractivité au logement du centre ancien.

Concrètement, l'objectif est la mise en place d'une animation forte et ciblée afin de permettre la rénovation de près de 600 logements et de réhabiliter trois îlots dévalorisés. Les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) s'élèvent à près de 4,5 M€ sur les cinq prochaines années, celles de la CAPV à 3,2 M€ et celles de la Ville à 117 000 €.

Simultanément, la CAPV poursuit son OPAH généraliste sur tout son territoire jusqu'en juillet 2023.

La convention OPAH-RU a été signée par le Pays Voironnais, la ville de Voiron, l'Anah, Action Logement et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le second avenant, signé par Laurent Prévost, préfet de l'Isère, prévoit l'extension du périmètre afin que le dispositif mis en place intègre la ZAC Rossignol.

Cette vaste opération urbaine est permise par le programme Action Cœur de ville et l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU). Ces deux outils permettent de trouver des solutions réalistes aux difficultés liées à la fragilisation du centre-ville de Voiron. Afin que les solutions soient les plus adaptées et durables possibles, la ville de Voiron entend s'engager sur la requalification du bâti et la préservation du patrimoine dans le cœur de la ville, la lutte contre l'habitat qualifié "indigne", la lutte contre la précarité énergétique ainsi que l'accompagnement des copropriétés privées dans leur projet.

Programme Action cœur de ville

Le plan national Action cœur de ville répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  prefet38  Prefet38

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr

Élaboré en concertation avec l'association Villes de France, les élus locaux et les 3 partenaires financiers nationaux du programme, la Banque des territoires, Action logement et l'Agence nationale de l'habitat, le programme vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes. Construites autour d'un projet de territoire, les actions de revitalisation engageront tant la commune que son intercommunalité ainsi que les partenaires publics et privés. À partir d'un diagnostic complet de la situation du centre-ville concerné, un comité de projet local déterminera les actions de revalorisation concrètes à mener autour de cinq axes :

- la réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- le développement économique et commercial ;
- l'accessibilité, les mobilités et connexions ;
- la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;
- l'accès aux équipements et services publics.

À travers ce plan, l'État joue un rôle de facilitateur pour permettre aux territoires de développer leurs propres projets. Pour ce faire, cinq milliards d'euros ont été mobilisés à l'échelle nationale sur cinq ans, dont 1 milliard d'euros de la Caisse des dépôts en fonds propres, 700 millions d'euros de prêts, 1,5 milliard d'euros d'Action logement et 1,2 milliard d'euros de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  prefet38  Prefet38

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr